



Date de génération de ce justificatif : 26/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

GROUPEMENT FORESTIER DES JARMINIERES – Additif – rectificatif

Référence : L030904

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 18 avril 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Additif – rectificatif



SELARL NOTALEX 22 Notaires associés 13 Rue Pierre Le Gorrec 22000 SAINT-BRIEUCAVIS RECTIFICATIF – STATUTS « GROUPEMENT FORESTIER DES JARMINIERES » C'est par erreur que dans l'annonce publiée le 28 mars 2025, dans le journal d'annonces légales « Paysan Breton » relative à la constitution de la société « GROUPEMENT FORESTIER DES JARMINIERES » par abréviation « GFDJ » dont le siège est à MILIZAC-GUIPRONVEL (29290) 6 Lervir, au capital social fixe de NEUF CENT MILLE EUROS (900.000,00 €) , d'une durée de 99 années à compter de son immatriculation, il a été indiqué que la forme de la société était un groupement foncier agricole, société civile, alors qu'il y avait lieu de lire : groupement forestier, société civile. Le surplus sans changement. Pour avis.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
